

# COMMUNIQUÉ DU SIVOM



## INCENDIE DE L'USINE ECOCEA

Vos ordures ménagères résiduelles (votre bac gris) après avoir été collectées par les services du SIVOM sont acheminées par celui-ci jusqu'à l'usine ECOCEA du SMET de Chagny pour y être traité.

Ce traitement consiste à séparer la part fermentescible de vos déchets (47 %) pour en faire du gaz et du compost et d'en extraire certains matériaux, comme le verre ou le métal pour les valoriser. Le reste est ensuite enfoui sur le site de Chagny.

Peut-être l'avez-vous appris par la presse, l'usine a subi un grave incendie le samedi 18 mars dernier, rendant l'usine totalement inopérante pour plusieurs mois.

Dans un premier temps vos déchets seront intégralement enfouis et nous saurons bientôt s'ils pourront bénéficier d'un traitement dans d'autres unités régionales.

Par conséquent, plus que jamais, le tri de vos déchets est important, pour que cette part mise dans les bacs gris soit la plus réduite possible et limiter les éventuels surcoûts.

Il est particulièrement important de bien mettre tout les emballages recyclables dans le bac jaune, tous les papiers dans les points d'apport volontaire bleus et le verre dans les points d'apport volontaire verts.

C'est surtout, pour ceux qui ne l'ont pas encore expérimenté l'occasion de se mettre au compostage. Tout d'abord parce que les déchets fermentescibles pèsent lourds et donc coûtent cher et aussi parce que la réglementation nous impose de les séparer à la source au 1 janvier 2024, c'est-à-dire demain.

Comme depuis des années, le SIVOM est là pour vous accompagner dans cette démarche devenue inéluctable. N'hésitez pas à contacter nos services pour toutes vos questions.